

Familles et justice

Office fédéral de la justice, conférence publique

27 novembre 2023

Les conflits familiaux et la procédure en droit de la famille aujourd'hui

Exposé introductif

Andrea Staubli

Avocate et médiatrice FSM, ancienne présidente de tribunal

Introduction

- Comment la «famille» était-elle perçue ou vécue et comment était-elle organisée dans le passé ?
- Quelle est la situation aujourd'hui ?
- Où voulons-nous aller ?
- Comment moderniser la «procédure en droit de la famille» ?
- Que sont les «conflits familiaux» ?
Que faut-il pour les gérer de manière constructive ?
- Et les «enfants»?!?

Idées et réflexions : passé et présent

- «Pater familias» du **droit romain**

- **Ancien CC, avant les révisions de 1978 :**
 - «Puissance paternelle»
 - «Volonté du père»
 - «Droit de correction/Châtiments corporels»
 - «Retrait de l'enfant aux parents» et «placement dans un établissement»

- **CC aujourd'hui :**
 - «Autorité parentale conjointe»
 - «Garde alternée»
 - «Droit de l'enfant d'être entendu»
 - «Représentation de l'enfant»

Idées et réflexions : défis

- Coparentalité après la séparation des parents
- Responsabilité parentale conjointe en cas de garde partagée
- Système bipartite contradictoire
- Les conflits font partie du quotidien (familial)
- Offre de l'État vs responsabilité des parents
- Limites du droit (justiciabilité)
- Différentes approches et différents outils pour gérer les conflits

Idées et réflexions : ébauches de solution (1)

- Solution sur mesure
- Palette d'offres :
conseils // cours pour les parents // médiation // processus
coopératif (CLP) // procédures administratives ou judiciaires //
etc.
- Projets en Suisse (art. 401 CPC)
«Pratique de Cochem»
«Family Relationship Centres» (Australie)
- «Diagnostic du conflit»
- Coûts !

Idées et réflexions : ébauches de solution (2)

- Responsabilité des parents (approche sollicitant les parents)
- Focalisation sur les enfants (approche centrée sur les enfants)
- Formation de base et continue
- Attitude et position
- Procédure en droit de la famille
«simplifier» // «accélérer» // «dé-formaliser»
- Interdisciplinarité

Les enfants sont des personnes qui ont leurs propres droits!



Chaque être humain a le droit d'exprimer librement son opinion, les enfants aussi

Les pensées des enfants sont libres et nous avons également le droit de nous exprimer. Il y a évidemment des sujets sur lesquels les adultes ont une opinion diamétralement opposée à la nôtre. Même dans ce cas, les adultes doivent écouter ce que les enfants ont à dire.

(Convention relative aux droits de l'enfant, art. 12)

Idées et réflexions : les enfants

Les enfants ont :



- le droit d'être informés et conseillés
- le droit de participer
- le droit à ce que leurs intérêts et leurs besoins soient au centre des réflexions

Idées et réflexions : débat

1.

Le droit en vigueur permet généralement de trouver de bonnes solutions, à condition que les dispositions légales soient appliquées et que les marges de manœuvre soient exploitées.

Comment y parvenir ?

2.

L'objectif est d'obtenir des solutions individuelles, taillées sur mesure, qui tiennent compte des besoins de la famille. Comment y parvenir (rôle des experts, structure de l'offre) ?

3.

Il faudrait peut-être d'abord répondre à la question de savoir quelle doit être la nouvelle conception de la famille.

Comment y parvenir ?

Merci de votre attention.

www.andrea-staubli.ch